

COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU

Mercredi 04 Mars 2009

Salle du Conseil

A 18h30

Saint Gervais

Présents : 31 (à l'ouverture de la séance)

**Mr AUGENDRE Jean Paul** (Saint Antoine), **Mr BASTIDE Jacques** (Saint Laurent d'Arce), **Mme LAURENT Sylvie** (Suppléante de Mr BIROLEAU Benjamin Saint André de Cubzac), **Mme BOURSEAU Christiane** (Virzac), **Mr BRUN Jean Paul** (Saint Antoine), **Mr CLAVEREAU Jean Pierre** (Cubzac Les Ponts), **Mr CRANBEDOU Dominique** (Saint Gervais), **Mr DUMAS Alain** (Saint Gervais), **Mr FAURE Jean Georges** (Salignac) **Mme GAUTHIER Françoise** (Saint Laurent d'Arce), **Mr GUILLAUD Florion** (Saint André de Cubzac), **Mr GUINAUDIE Sylvain** (Aubie Espessas), **Mr JEANNET Serge** (Gauriaguet), **Mr LAGABARRE José** (Peujard), **Mr LAMEZAGUE Jean Guy** (Virzac), **Mr MABILLE Christian** (Peujard), **Mr MERCADIER Armand** (Salignac), **Mr MICHAUX Alain** (Saint André de Cubzac), **Mme THIRIET Mickaela** (Suppléante de Mr MONTANGON Gauriaguet), **Mme MORAGUES Danièle** (Saint André de Cubzac), **Mr MORISSET Laurent** (Saint Gervais), **Mr PASTUREAU Alain** (Saint André de Cubzac), **Mr PILARD Christophe** (Saint André de Cubzac), **Mr POIRIER Jean Paul** (Salignac), **Mr POULAIN Alex** (Aubie Espessas), **Mr BOBET Arnaud** (Suppléant de Mr POUX Vincent Saint André de Cubzac), **Mme PRUD'HOMME Florence** (Saint André de Cubzac), **Mr RAYNAL Vincent** (Cubzac Les Ponts), **Mr RICCI Laurent** (Saint André de Cubzac), **Mme SAGASTI Sylvie** (Peujard), **Mr TABONE Alain** (Cubzac Les Ponts),

Absent Excusé : 1 (à l'ouverture de la séance)

**Mr VIGNES Lionel** (Saint Laurent d'Arce)

Secrétaire de séance : Mr DUMAS Alain

Monsieur DUMAS, Maire de la Commune de Saint-Gervais est heureux d'accueillir le Conseil Communautaire, et lui souhaite la bienvenue. Il indique également qu'un nouveau Sous-Préfet va bientôt s'installer à Blaye.

Monsieur RICCI confirme ces derniers propos, et explique que l'information vient de parvenir

Monsieur Le Président ouvre la séance à 18h40, et procède à l'appel. Le Conseil compte 31 membres présents, le quorum est atteint.

Monsieur DUMAS est ensuite désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire prend acte des changements des délégués de la commune de Virsac :

- Titulaire : Madame BOURSEAU
- Suppléante : Madame CONTE
- Second titulaire : Monsieur LAMEZAGUE
- Suppléant : Monsieur SAURA

Il ajoute que Madame SAGASTI n'était pas comptée parmi les membres présents dans la délibération n°08-2009 « Modification des statuts du SMICVAL » alors qu'elle est arrivée pendant le débat.

Le Compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## **I. Délibération n°19-2009 Compte Administratif 2008 ZAC**

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Communautaire procède à la désignation d'un Président de séance pour la présentation et le vote du Compte Administratif. Monsieur AUGENDRE est désigné président à l'unanimité

L'exécution du budget fait apparaître un résultat excédentaire pour un montant de 964 857.96 € (excédent antérieur compris).

Ce résultat se répartit de la manière suivante, excédent antérieur compris :

- 151 372.62€ pour la section de fonctionnement.
- 813 485.34€ pour la section d'investissement.

La Communauté de Communes a signé un contrat de prêt relais fin 2007. La durée de mobilisation était prévue sur trois mois. La CdC avait obtenu une prorogation de cette période jusqu'en août 2008. A cette date, 2 300 000€ ont été mobilisés, afin de ne pas perdre le bénéfice d'un taux d'intérêt attractif. Le montant de la mobilisation tenait compte des négociations foncières en cours et des travaux qui devaient être payés sur l'exercice. De fait certaines opérations ont été repoussées, ce qui a pour conséquence de créer un excédent important, qui toutefois servira à financer une partie des dépenses 2009.

### **I. Section de fonctionnement :**

Dépenses : 3 874 411.29€

Recettes : 4 025 783.91 excédent antérieur compris

#### **A. Dépenses**

##### 1) Charges à caractère général 011

Dépenses prévues : 7 216 000 €

Dépenses réalisées : 1 369 350.69€

Ce chapitre enregistre uniquement les acquisitions de terrains, les frais d'étude et divers travaux préparatoires à la réalisation de l'opération. La différence entre le prévu et le réalisé provient du non engagement des travaux d'aménagement.

2) Charges financières 66

Dépenses prévues : 80 000€

Dépenses réalisées : 73 560.66€

Il s'agit des intérêts payés des emprunts à court terme contractés en 2006, 2007 et 2008. Compte tenu de leur mobilisation la plus tardive possible les dépenses ont été inférieures aux prévisions.

**Ces deux chapitres enregistrent les dépenses réelles. Les autres chapitres présentés ci après ne comptabilisent que des écritures d'ordre.**

3) Virement à la section d'investissement 023 :

Dépenses prévues : 2 307 000€

Dépenses réalisées : 0 €

Il s'agit d'une écriture d'ordre réalisée après constatation du déficit réel d'investissement, s'il y a lieu.

4) Opérations d'ordre entre section 042

Dépenses prévues : 6 682 370€

Dépenses réalisées : 2 290 638.72€

Il s'agit d'une dépense qui se retrouve en recette d'investissement. Elle sert à constater la variation de stocks de terrains aménagés en cours d'exercice. La différence provient du fait que des crédits budgétaires avaient été inscrits pour tenir compte de la vente de certains terrains.

5) Opérations d'ordre à l'intérieur de la section 043

Dépenses prévues : 140 000€

Dépenses réalisées : 140 861.22€

Il s'agit d'une écriture d'ordre qui se retrouve en recette en section de fonctionnement. Elle sert à incorporer au cycle de production les frais financiers relatifs aux terrains aménagés.

B. Recettes :

1) Excédent antérieur reporté 002

Recettes prévues : 39 150€

Recettes réalisées : 39 139.01 €

2) Opérations d'ordre entre section 042:

Recettes prévues : 11 943 000€

Recettes réalisées : 3 925 575.88€

Il s'agit d'une écriture d'ordre en recette qui est balancée par une dépense d'investissement chapitre 040 et par la dépense de fonctionnement chapitre 043. De fait la somme figurant à ce

chapitre représente la valeur totale des terrains acquis et aménagés (Etudes, frais financiers et frais annexes compris).

La différence entre le prévu et le réalisé provient principalement de la non réalisation en 2008 de certains travaux d'aménagement (Cf chapitre 011), et d'un cumul de crédits budgétaires entre le budget primitif et la décision modificative, ce qui n'avait pas lieu d'être.

3) Produits des services 70:

Recettes prévues : 4 382 370€

Recettes réalisées : 0 €.

Ce chapitre n'a pas donné lieu à réalisation. Il prévoyait la vente de terrains aménagés (Cf chapitre 042 en dépense de fonctionnement).

4) Produits exceptionnels 77

Recettes prévues : 60 850€

Recettes réalisées : 61 069.02€

Il s'agit d'une subvention du budget général au budget annexe destinée à produire un autofinancement couvrant au moins les charges financières de l'opération. La différence positive entre le prévu et le réalisé provient d'un remboursement d'une facture.

## **II. Section d'investissement**

### **A Dépenses :**

Dépenses prévues : 11 803 000€

**Dépenses liquidées : 3 784 714.66€**

**Reste à réaliser : 0€**

**Total : 3 784 714.66€**

Ces écritures ne concernent que le chapitre 040 (opération d'ordre entre section) : La dépense correspond à la constatation du stock de terrains aménagés (sans les frais financiers). La différence entre le prévu et le réalisé s'explique de la même façon que pour le chapitre 042 en dépense de fonctionnement.

### **B Recettes :**

Recettes prévues : 11 803 000€

**Recettes liquidées : 4 598 200€ (excédent antérieur compris)**

**Reste à réaliser : 0€**

**Total : 4 598 200€**

1) Excédent antérieur reporté 002

Recettes prévues : 7 600€

Recettes réalisées : 7 561.28 €

2) Virement de la section de fonctionnement 021

Recettes prévues : 2 307 000€

Recettes réalisées : 0€

Il s'agit d'une écriture d'ordre qui n'est réalisée qu'à l'issue de l'exercice dans le cas d'un déficit de la section de fonctionnement.

### 3) Opérations d'ordre entre sections 040 :

Recettes prévues : 6 682 370€

Recettes réalisées : 2 290 638.72€

Il s'agit du pendant en section d'investissement du chapitre 042 en section de fonctionnement.

### 4) Emprunts 16 :

Recettes prévues : 2 806 030€

Recettes réalisées : 2 300 000€.

Il s'agit de l'emprunt mobilisé, dans les conditions ci avant exposées, permettant de financer les dépenses de l'exercice.

## Discussions :

Monsieur PASTUREAU indique que l'exercice consiste à être le plus clair possible étant donné qu'il s'agit de chiffres. Les services ont préparé un diaporama en ce qui concerne le débat d'orientations budgétaire.

Pour le compte administratif de la ZAC, le résultat excédentaire s'établit à 964 857, 96 €, somme significative.

Le résultat excédentaire se répartit pour la section de fonctionnement à 151 372, 62 € et pour la section d'investissement à 813 485, 84 €.

Ce résultat excédentaire provient de la mobilisation d'un emprunt de 2 300 000 € en août de manière à profiter de taux d'intérêts attractifs qui s'annonçaient moins bons dans les mois à venir. Cela ne s'est pas forcément vérifié. Il s'agit d'une bonne gestion, et cela a permis à la CdC de provisionner en prévision de certains travaux.

## **I. Section de fonctionnement :**

Les dépenses s'élèvent 3 874 411,29 €.

Les recettes s'élèvent à 4 025 783,91 €.

Ce qu'il faut retenir des dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général chapitre 011 et les charges financières, chapitre 66. Il s'agit des écritures réelles.

Les autres chapitres enregistrent des écritures d'ordre. Les 2 290 638, 72 € figurant au chapitre 042 et 140 961, 22 € au chapitre 043.

En recettes de fonctionnement, il y a un excédent qui est reporté de 39139, 01€ au compte 002, et il y a aussi des opérations d'ordre au chapitre 042.

Il faut plutôt retenir les produits du chapitre 77 qui proviennent de la subvention du budget général d'équilibre et qui globalement recouvre les charges financières pour 61 069, 02 €.

## **II. Section de fonctionnement**

Les dépenses prévues étaient de 11 803 000 €. Les dépenses liquidées sont de 3 784 714,66€.

Le montant des recettes est de 4 598 200 €. Dans ces recettes se retrouvent l'excédent et l'emprunt au chapitre 16.

Monsieur PASTUREAU conclue en expliquant que la commission et le Bureau se sont prononcés en faveur du compte administratif.

Monsieur AUGENDRE Président de séance met le compte administratif au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le compte administratif 2008 ZAC.

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 1 (M.PILARD)

Monsieur MABILLE Président de la CdC n'a pas pris part au vote.

Monsieur MABILLE reprend la présidence de la séance.

## **II. Délibération n°20-2009 Affectation de résultat 2008 ZAC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2008 ZAC comme suit :

### **- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice	excédent-----112 233.61€ déficit*****
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA)	excédent -----39 139.01€ déficit*****
Résultat de clôture à affecter (A1) (A2)	excédent-----151 372.62€ déficit*****

### **- Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent -----805 924.06€ Déficit *****
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001	excédent -----7 561.28€ Déficit
Résultat comptable cumulé R001 D001	excédent-----813 485.34€ déficit*****

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	*****
Recettes d'investissement restant à réaliser	*****
Solde des restes à réaliser	*****
(B) Besoin (-) réel de financement	*****
Excédent (+) réel de financement	-----813 485.34€

**- Affectation du résultat de la section de fonctionnement  
Résultat excédentaire A1**

En couverture du besoin réel de financement (B) de la section d'investissement (Recette budgétaire R1068)	*****
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R1068)	*****

SOUS TOTAL (R1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement  
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget n+1):  
151 372.62€

TOTAL A1----- : 151 372.62€

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur  
(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement  
D002) :\*\*\*\*\*

**- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 :-----	R002 : 151 372.62€	D001 : 0€	R001 : 813 485.34€ R1068 : 0€

Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 1 (M.PILARD)

**III. Délibération n°21-2009 Compte de Gestion ZAC 2008**

Monsieur Le Président expose,

Après que Monsieur Le Receveur de la Communauté de Communes du Cubzaguais ait présenté les opérations comptables et financières,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le compte de gestion 2008 du Budget annexe ZAC Parc d'Aquitaine de la collectivité.

Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 1 (M.PILARD)

#### **IV. Délibération n°22-2009 Compte Administratif Budget général 2008**

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Communautaire procède à la désignation d'un Président de séance pour la présentation et le vote du Compte Administratif. Monsieur AUGENDRE est désigné président à l'unanimité

L'exécution du budget fait apparaître un résultat excédentaire cumulé pour un montant de **2 178 367.78€** restes à réaliser compris. (Pour mémoire 2001 : 401 271.66 €, 2002 : 405 391.86 €, 2003 : 958 104.42 €, 2004 : 1 057 925.07 €, 2005 : 1 288 400.23€, 2006 : 1 863 577.17€ et 2007 : 1 945 475.12 €)

Ce résultat se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : excédent de l'exercice **468 231.66€** + excédent antérieur reporté 1 531 881.25€ = + **2 000 112.91€**
- section d'investissement (restes à réaliser compris) : Déficit de l'exercice **342 754.03** + excédent antérieur reporté 521 008.90€ = + **178 254.87€**.

**Le cabinet KPMG a mis en exergue le risque d'effet de ciseau entre des dépenses de fonctionnement qui augmente de manière soutenue, et des recettes dont le taux de progression tendrait à diminuer. Ce point précis avait déjà été soulevé à l'occasion des analyses internes. De ce fait pour 2008, il a été fait un effort important de maîtrise des dépenses de fonctionnement, par une gestion encore plus rigoureuse. Parallèlement, les recettes, en particulier en matière de taxe professionnelle, ont été plus importantes que prévues. La conjonction, de cette volonté de maîtrise, et du dynamisme des recettes fiscales, a permis d'atteindre le résultat précédemment exposé.**

##### **I. Section de fonctionnement :**

Dépenses : 6 429 180.00 €

Recettes : 8 429 292.91 € (6 897 411.66€ Hors excédent antérieur reporté).

##### **C. Dépenses**

###### 1) Charges à caractère général 011

Dépenses prévues : 515 020 €

Dépenses réalisées : 441 706.62 €

Les différences entre le prévu et le réalisé s'explique par des crédits d'études qui n'ont pas été consommés entièrement, mais qui devront être reportés sur le budget 2009 (Programmation crèche et CLSH, étude de faisabilité piscine, mise en œuvre du plan stratégique). Par ailleurs, les dépenses à caractère général ont été contrôlées au maximum. Ainsi sur tous les services confondus les dépenses ont diminuées par rapport à l'année 2007, malgré l'ouverture d'un deuxième CLSH, et le fonctionnement du service aménagement sur une année pleine.

###### 2) Charges de personnel 012

Dépenses prévues : 1 461 750 €

Dépenses réalisées : 1 388 738.91 €

Malgré le fonctionnement du service développement durable et développement économique sur une année pleine, les hausses des valeurs de points indiciaire, et la création d'un nouveau CLSH, les charges de personnel se sont stabilisées au même niveau que celles de l'année 2007. Ceci a été possible par un ajustement au plus près du taux d'encadrement des services enfance jeunesse en fonction des taux de fréquentation, par un nombre moins important d'arrêt maladie et une adaptation interne en cas d'absence.

3) Atténuation de produit 014

Dépenses prévues : 1 673 000 €

Dépenses réalisées : 1 672 960.76 €

Ce chapitre regroupe les reversements de fiscalité de la Communauté de Communes du Cubzaguais vers ses communes membres.

Il s'agit de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

4) Dépenses imprévues de fonctionnement 022

Dépenses prévues : 439 150 €

Dépenses réalisées : 0 €

Ce chapitre n'a pas donné lieu à réalisation de dépenses.

5) Autres charges de gestion courantes 65

Dépenses prévues : 3 882 520 €

Dépenses réalisées : 2 687 766.79 €

Ce chapitre enregistre en particulier les subventions aux associations, les contributions financières au SMICVAL, au Syndicat Mixte de Pays, au syndicat mixte Gironde numérique et les reversements des aides financières de la CAF aux communes. La différence entre le prévu et le réalisé est principalement due à l'inscription de crédits sur la ligne 6558 non réalisés qui étaient destinés à provisionner les crédits budgétaires pour 1 191 420€.

6) Charges financières 66

Dépenses prévues : 35 440 €

Dépenses réalisées : 35 404.84 €

Les dépenses sont conformes aux prévisions. Ce chapitre enregistre la charge des intérêts de la dette de la Communauté de Communes.

7) Autres charges exceptionnelles 67

Dépenses prévues : 60 850 €

Dépenses réalisées : 60 850 €

Les dépenses sont conformes aux prévisions. Elles concernent uniquement le versement d'une subvention du budget général au budget annexe.

8) Opérations d'ordre entre section 042

Dépenses prévues : 141 756 €  
Dépenses réalisées : 141 752.08 €

Les dépenses sont conformes aux prévisions, il s'agit d'une écriture d'ordre relative aux amortissements qui se retrouve en recette d'investissement.

D. Recettes :

5) Excédents reportés 002

Recettes prévues : 1 531 890 €  
Recettes réalisées : 1 531 881.25 €

6) Atténuations de charges 013 :

Recettes prévues : 28 650 €  
Recettes réalisées : 29 388.14 €

Ce chapitre enregistre principalement les remboursements sur les rémunérations des salariés en contrat aidé et en congé maladie.

7) Produit des services 70

Recettes prévues : 261 100 €  
Recettes réalisées : 270 330.51 €

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux services faisant appel à une participation des usagers. Les recettes sont légèrement supérieures aux prévisions, en raison d'une part de la non prise en compte dans la prévision des recettes complémentaires du nouveau CLSH, et d'autre part d'une légère augmentation des recettes de l'école de musique.

8) Impôts et taxes 73

Recettes prévues : 4 245 450 €  
Recettes réalisées : 4 350 647 €

La différence s'explique par la prise en compte des rôles supplémentaires de taxe professionnelle 2007, et 2008 connus en fin d'année 2008. Cela représente un accroissement de 5% par rapport aux bases notifiées début 2008. Après recherche, 70% de cette augmentation s'explique par des ajustements de cotisations de certaines entreprises du territoire déjà existantes. Pour le reste les services fiscaux ont été saisis, et ont répondu qu'il ne faisait une analyse plus exhaustive qu'en cas de variation des bases à la baisse de moins 10% et plus 30% à la hausse. Cette situation ne permet pas d'avoir une connaissance parfaite de la fiscalité de notre territoire, pourtant nécessaire dans une démarche prospective. Il s'avère donc nécessaire de mettre en œuvre une étude par un cabinet spécialisé, et dans un second temps par la mise en place d'un observatoire de la fiscalité

9) Dotations et participations 74

Recettes prévues : 2 133 306 €  
Recettes réalisées : 2 236 293.73 €

La différence provient des subventions de la CAF allouées aux communes dont le solde de l'année 2007 a été versé en fin d'année 2008. Par ailleurs, des compensations complémentaires relatives à la taxe professionnelle ont été versées par l'Etat.

10) Autres produits de gestion courante 75

Recettes prévues : 8 300 €  
Recette réalisées : 8 232.24€

Recette conforme aux prévisions, il s'agit des loyers versés par le Pays de la Haute Gironde pour l'antenne IDDAC dont l'immeuble a été acquis par la Communauté de Communes du Cubzaguais.

11) Produits exceptionnels 77

Recettes prévues : 790 €  
Recettes réalisées : 2 520.04 €

Ces recettes concernent principalement des remboursements d'assurance suite à différents dommages ou litiges. Par ailleurs, ce chapitre a enregistré le remboursement du salaire de l'ancienne directrice de la crèche durant son congé formation, conformément à la réglementation.

## **II. Section d'investissement**

Dépenses prévues : 1 278 197€

**Dépenses liquidées : 568 794.66 €**  
**Reste à réaliser : 425 757.37 €**  
**Total : 994 552.03 €**

Recettes prévues : 1 278 197 €

**Recettes liquidées : 914 299.73 € (excédent n-1 compris à savoir 521 008.90€)**  
**Reste à réaliser : 258 507.17 €**  
**Total : 1 172 806.90 €**

1) Opérations non affectées :

Dépenses prévues : 185 568.02 €

**Dépenses réalisées : 75 930.08 €**  
**Restes à réaliser : 0€**  
**Total : 75 930.08 €**

Les crédits consommés correspondent uniquement au remboursement des annuités en capital des emprunts. Les dépenses imprévues n'ont pas donné lieu à réalisation. De même 75 000€ de crédits avaient été prévus pour le Pôle d'échange multimodal, ils n'ont pas donné lieu à versement auprès du Conseil Général.

Recettes prévues : 796 726 €

**Recettes réalisées : 693 473.98 € (excédent n-1 compris à savoir 521 008.90€)**

<b>Restes à réaliser</b>	<b>: 0 €</b>
<b>Total</b>	<b>: 693 473.98 €</b>

Les recettes sont inférieures aux prévisions. En effet, malgré le versement du FCTVA pour un montant supérieures aux prévisions budgétaires, les recettes d'emprunt n'ont pas été réalisées, car l'autofinancement 2008 était suffisant pour couvrir les dépenses. Au sein de cette opération nous retrouvons les amortissements (Cf chapitre 040 en fonctionnement).

## 2) Opération 2006001 SCOT

Dépenses prévues	: 152 492.22 €
<b>Dépenses réalisées</b>	<b>: 132 663.27 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>: 19 828.95 €</b>
<b>Total</b>	<b>: 152 492.22 €</b>

Ces dépenses concernent principalement une régularisation d'écritures comptables qui se retrouve en recette. Les restes à réaliser correspondent au solde des frais d'études.

Recettes prévues	: 117 181 €
<b>Recettes réalisées</b>	<b>: 110 054.09 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>: 7 081 €</b>
<b>Total</b>	<b>: 117 135.09 €</b>

Les recettes réalisées correspondent uniquement à une régularisation d'écritures, afin d'affecter ces frais d'études sur les comptes réglementaires permettant de récupérer le FCTVA. Les restes à réaliser concernent une subvention d'état qui sera perçue à la fin de l'opération.

## 3) Opération 2006002: Aire d'accueil des gens du voyage

Dépenses prévues	: 767 863.20 €
<b>Dépenses réalisées</b>	<b>: 322 010.14 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>: 405 928.42 €</b>
<b>Total</b>	<b>: 727 938.56 €</b>

La différence entre les prévisions et les réalisations s'expliquent par le fait qu'une dépense avait été prévue pour les différents branchements aux réseaux, celle-ci n'a pas lieu d'être dans la mesure où elle était comprise dans le marché global. Les restes à réaliser correspondent aux travaux engagés juridiquement par la signature du marché, et dont le solde sera versé aux entreprises à réception du chantier en 2009.

Recettes prévues	: 359 200 €
<b>Recettes réalisées</b>	<b>: 107 773.83€</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>: 251 426.17 €</b>
<b>Total</b>	<b>: 359 200 €</b>

Les recettes sont conformes aux prévisions. Les restes à réaliser seront perçus dès réception du chantier en 2009.

#### 4) Opération 2006003 : Salle Multisports Communautaire

Dépenses prévues	: 19 780.12 €
<b>Dépenses réalisées</b>	<b>: 9 051.32 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>: 0 €</b>
<b>Total</b>	<b>: 9 051.32 €</b>

Les dépenses réalisées correspondent à la réalisation de protections solaires engagées en 2007, et terminées en 2008, ainsi qu'à l'achat d'un défibrillateur. Les crédits non consommés correspondent à des travaux non réalisés (sonorisation de la salle, et carrelage murale dans le couloir des vestiaires).

Recettes prévues	: 0€
<b>Recettes réalisées</b>	<b>: 0€</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>: 0 €</b>
<b>Total</b>	<b>: 0€</b>

#### 5) Opération 2007001 : Services Généraux

Dépenses prévues	: 3 100 €
<b>Dépenses réalisées</b>	<b>: 2 531.19 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>: 0 €</b>
<b>Total</b>	<b>: 2 531.19 €</b>

Les dépenses concernent l'acquisition d'un ordinateur à l'accueil de la CdC, ainsi que l'achat de mobilier (tables de réunion, meubles clapet et rayonnage à archives).

Recettes prévues	: 320 €
<b>Recettes réalisées</b>	<b>: 321 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>: 0 €</b>
<b>Total</b>	<b>: 321 €</b>

Il s'agit de la subvention du Conseil Général pour l'acquisition du matériel informatique.

#### 6) Opération 2007002: CLSH

Dépenses prévues	: 8 000 €
<b>Dépenses réalisées</b>	<b>: 4 556.29 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>: 0 €</b>
<b>Total</b>	<b>: 4 556.29 €</b>

Les dépenses correspondent à l'achat de mobilier (Tables, bancs, chariot de sport..), ainsi qu'à l'achat d'un babyfoot. Le solde non dépensé correspond à du matériel informatique dont l'achat a été repoussé.

Recettes prévues	: 0€
<b>Recettes réalisées</b>	<b>: 0€</b>

**Restes à réaliser** : 0 €  
**Total** : 0€

7) Opération 2007003 : MPE

Dépenses prévues : 3 600 €

**Dépenses réalisées** : 3 518.94 €  
**Restes à réaliser** : 0 €  
**Total** : 3 518.94 €

Les dépenses sont conformes aux prévisions, elles correspondent à l'achat de mobiliers de jeux pour les enfants, à l'achat d'un fauteuil d'allaitement et à un lave vaisselle suite à la défection du précédent en cours d'année.

Recettes prévues : 0€

**Recettes réalisées** : 0€  
**Restes à réaliser** : 0 €  
**Total** : 0€

8) Opération 2007004: PIC

Dépenses prévues : 6 600 €

**Dépenses réalisées** : 0 €  
**Restes à réaliser** : 0 €  
**Total** : 0 €

Les achats prévus ont été repoussés en raison de l'arrêt de travail de l'agent en charge de l'entretien de la zone d'activités.

Recettes prévues : 0€

**Recettes réalisées** : 0 €  
**Restes à réaliser** : 0 €  
**Total** : 0 €

9) Opération 2007005 : EMIC

Dépenses prévues : 17 293.44 €

**Dépenses réalisées** : 16 437.19€  
**Restes à réaliser** : 0 €  
**Total** : 16 437.19 €

Les dépenses correspondent à l'acquisition d'un ordinateur, de mobilier, des instruments de musique (notamment pour alimenter le parc de prêt).

Recettes prévues : 4 770€

**Recettes réalisées** : 2 676.83€  
**Restes à réaliser** : 0 €

**Total : 2 676.83€**

Cette subvention correspond à une avance sur les aides financières du département pour l'acquisition des instruments de musique. Le reste à percevoir n'a pas été inscrit en reste à réaliser dans la mesure où la CdC n'était pas destinataire des avis de subvention dûment légalisés au moment de l'arrêt des comptes.

10) Opération 2007006 : RAM

Dépenses prévues : 1 000 €

**Dépenses réalisées : 0 €**

**Restes à réaliser : 0 €**

**Total : 0 €**

Les crédits budgétaires correspondaient à une structure de motricité, dont l'acquisition n'a pas été réalisée. En effet, cet achat était prévu dans la perspective de la mise en œuvre de nouveaux ateliers dans les communes ce qui n'a pas été le cas en 2008.

Recettes prévues : 0€

**Recettes réalisées : 0€**

**Restes à réaliser : 0 €**

**Total : 0€**

11) Opération 2007007 : PRIJ

Dépenses prévues : 2 900 €

**Dépenses réalisées : 2 096.24 €**

**Restes à réaliser : 0 €**

**Total : 2 096.24 €**

Les dépenses correspondent à l'achat d'un ordinateur pour le point d'accès internet de la partie information jeunesse, et à l'acquisition d'un équipement de tennis de table.

Recettes prévues : 0€

**Recettes réalisées : 0€**

**Restes à réaliser : 0 €**

**Total : 0€**

12) Opération 2008001 : Pôle emploi du Cubzaguais

Dépenses prévues : 110 000 €

**Dépenses réalisées : 0 €**

**Restes à réaliser : 0 €**

**Total : 0 €**

Il s'agissait de la réfection des locaux mitoyens du siège de la CDC pour l'installation de services de l'emploi renforcés sur le Cubzaguais. Cette opération a été repoussée.

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	138.95€	154.23€	250.61€	268.46€	301.34€	317.52€	355.71€	362.89€
2	Produit des impôts directs / population	77.66€	74.26€	108.00€	104.44€	125.34€	115.36€	110.01€	125.46€
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	159.02€	181.93€	314.14€	300.10€	362.35€	337.33€	373.87€	398.10€
4	Dépenses d'équipement brut / population	1.15€	19.50€	23.63€	101.24€	42.17€	19.85€	19.25€	28.45€
5	En cours de la dette / population	18.90€	16.64€	13.90€	17.28€	12.50€	23.59€	24.65€	23.99€
6	DGF / population	15.55€	37.56€	29.14€	62.60€	69.26€	72.06€	74.78€	79.65€
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	18.35%	19.90%	15.03%	19.72%	22.22%	23.46%	22.52%	22.09%
8	Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	89.30%	86.55%	80.64%	90.21%	84.48%	94.91%	96.01%	92.26%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.72%	10.72%	7.52%	33.74%	11.64%	5.89%	5.15%	7.15%
10	En cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	11.89%	9.14%	4.42%	4.59%	3.45%	6.99%	6.59%	6.19%

Recettes prévues : 0€

**Recettes réalisées : 0€**

**Restes à réaliser : 0 €**

**Total : 0€**

#### Discussions :

Monsieur PASTUREAU indique que le résultat excédentaire cumulé s'établit à 2 178 367, 78 € restes à réaliser compris.

Cela permet à la Cdc d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

Cet excédent se répartit en fonctionnement pour 2 000 112, 91 € et en investissement pour 178 254, 87 €. KPMG a attiré l'attention de la Cdc sur le risque d'effet de ciseau. Mais cet exercice 2008 montre au contraire une augmentation plus rapide des recettes que des dépenses, sous l'effet de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une augmentation nette de la TP.

Monsieur PASTUREAU en profite pour féliciter les services concernant le travail d'optimisation des ressources communautaires et qui ne s'est pas traduit pour autant par la privation des moyens nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur MABILLE indique que le risque d'effet de ciseau est une pré-occupation que doivent avoir toutes les collectivités. La CdC a craint cet effet fin 2007, mais il ne s'est pas produit. Les finances sont saines, les dépenses de fonctionnement ont très bien été maîtrisées. La dynamique locale fait que les recettes s'accroissent.

Monsieur PASTUREAU reprend la présentation du Compte Administratif.

### **I. Section de fonctionnement :**

Au chapitre 011, Charges à caractère général, la Cdc n'a pas tout dépensé. Des études sont encore en cours. Ce chapitre augmente de façon modérée.

Le chapitre 012 est stable par rapport à l'exercice précédent. Ce chapitre est difficile à analyser, car il peut subir des variations en fonction des maladies ou autres absences de personnel. Ce que l'on sait c'est que les hausses de valeurs indiciaires n'ont été que 0,5% l'an dernier. Cela est regrettable car cela traduit une baisse du pouvoir d'achat des agents.

Les charges de personnel se sont stabilisées. Il a également été essayé d'optimiser le fonctionnement de services, particulièrement au niveau du CLSH, en matière de taux d'encadrement.

Le chapitre 014 concerne principalement l'attribution de compensation et la DSC. Ces 2 sommes sont versées aux communes

Dans les autres charges de gestion courante se trouvent les contributions au SMICVAL. La dépense est importante mais elle ne fait que transiter par notre budget puisque la CdC a une recette de TEOM.

Les charges financières 66 sont très faibles par rapport à notre budget.

Le chapitre 67 concerne la subvention d'équilibre versée au budget annexe..

La dépense du chapitre 042 se retrouve en recette de la section d'investissement.

Pour ce qui concerne les recettes ; au chapitre 70, la Cdc a perçu 270 330,51 € soit davantage que ce qui était prévu. Cela est lié principalement au fait qu'un deuxième CLSH a été créé et qu'il s'agit d'une recette non prévisible en début d'exercice. Le total est en progression par rapport à l'exercice précédent.

Au titre des impôts et taxes, il y a des évolutions sensibles. Au chapitre 73, se trouvent à la fois le produit de la TP et de la TEOM.

En ce qui concerne le produit de TP, la Cdc a perçu 2 173 643 € au cours de l'exercice précédent. Il s'agit d'une augmentation de 14% du produit de la TP. Cela traduit le dynamisme du territoire. Il s'avère nécessaire de s'intéresser de plus près à son assiette car il y a peut être matière à régulariser un certain nombre de situations. Toutes les collectivités qui se sont penchées sur ces problèmes là ont obtenu des résultats.

Au titre des dotations et participations, chapitre 74, il s'agit de transferts provenant de la CAF principalement pour la politique jeunesse et enfance, et les compensations peu lisibles versées par l'Etat au titre de la TP.

En réalité, le total des différents produits qui proviennent de la TP, des fonds de compensation et des fonds de péréquation représente 62 % de nos ressources en 2008.

Au chapitre 75, les sommes concernent le loyer versé par l'IDDAC pour le local qu'il occupe.

### **III. Section d'investissement :**

Les dépenses prévues étaient de 1 278 197 €, les dépenses liquidées sont de 568 794, 66 €.

Dans cette section, deux programmes principaux ont mobilisé les moyens de la Cdc, ce sont le SCOT et l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Pour le reste, il s'agit de petites sommes qui permettent le fonctionnement normal des services.

Les ratios en dernière page montrent l'évolution de la CdC. Il y a des périodes de croissance forte et des périodes de pallier. L'exercice 2008 traduit davantage un pallier.

Monsieur AUGENDRE Président de séance, soumet le compte administratif au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le compte administratif 2008.

Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention : 2 (M.BOBET et Mme THIRIET).

Monsieur MABILLE Président de la CdC n'a pas pris part au vote.

Monsieur MABILLE reprend la présidence de la séance.

**V. Délibération n°23-2009 Affectation de résultat CDC 2008**

Monsieur le Président expose,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2008 comme suit :

**- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice	Excédent-----468 231.66
	Déficit*****
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA)	Excédent-----1 531 881.25€
	Déficit*****
Résultat de clôture à affecter (A1) (A2)	Excédent-----2 000 112.91€
	Déficit*****

**- Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent*****
	Déficit -----175 503.83€
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001	Excédent-----521 008.90€
	Déficit*****
Résultat comptable cumulé	R001 Excédent-----345 505.07€
	D001 Déficit*****
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	-----425 757.37€
Recettes d'investissement restant à réaliser	-----258 507.17€
Solde des restes à réaliser	- 167 250.20€
(B) Besoin (-) réel de financement	*****

Excédent (+) réel de financement -----178 254.87€

**- Affectation du résultat de la section de fonctionnement  
Résultat excédentaire A1**

En couverture du besoin réel de financement (B) de la section d'investissement  
(Recette budgétaire R1068) \*\*\*\*\*

En dotation complémentaire en réserve  
(Recette budgétaire au compte R1068) \*\*\*\*\*

**SOUS TOTAL (R1068)**

En excédent reporté à la section de fonctionnement  
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget n+1):  
2 000 112.91€

TOTAL A1----- : 2 000 112.91€

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur  
(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement  
D002) :\*\*\*\*\*

**- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 :-----	R002 : 2 000 112.91€	D001 :	R001 : 345 505.07€ R1068 : 0€

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 2 (M.BOBET et Mme THIRIET)

**VI. Délibération n°24-2009 Compte de gestion CDC 2008**

Monsieur Le Président expose,

Après que Monsieur Le Receveur de la Communauté de Communes du Cubzaguais ait présenté les opérations comptables et financières,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2008 de la collectivité.

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 2 (M.BOBET et Mme THIRIET)

## **VII. Délibération n°25-2009 Débats d'orientations budgétaires 2009 ZAC**

Monsieur PASTUREAU expose,

### **I Les dépenses :**

Il convient de prévoir les dépenses relatives à la fin des acquisitions foncières sur le périmètre opérationnel de la ZAC.

Les crédits budgétaires devront également prévoir les frais d'études de maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux de la première phase.

Les charges financières doivent tenir compte des emprunts réalisés en 2006 2007 et 2008, ainsi que ceux qui seront éventuellement contractés dans l'année 2009.

Par ailleurs, en fin d'année 2009, il conviendra de solder le capital de l'emprunt relais effectué en 2006 (1 863 000€).

### **II Les recettes :**

En 2009, la Communauté de Communes devrait percevoir le prix de vente des terrains d'emprise du village des marques. Dans ce cas, il sera possible d'autofinancer une partie des travaux de viabilisation et des achats de terrains restants.

L'autre partie sera financée par emprunt.

Afin de couvrir la charge financière liée à ces emprunts, il est proposé de recourir à une subvention du budget général.

Par ailleurs, la CdC a obtenu une Dotation de Développement Rural pour un montant de 250 000€ concernant la première tranche de travaux.

*Le Conseil Communautaire enregistre l'arrivée de Monsieur VIGNES à 19h10 ce qui porte le nombre de délégués présents à 32.*

Le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires du budget annexe ZAC.

## **VIII. Délibération n°26-2009 Débats d'orientations budgétaires 2009 CDC**

Monsieur PASTUREAU expose,

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Communautaire de débattre des orientations budgétaires 2009, sur la base du rapport joint en annexe.

### **Discussions :**

Monsieur PASTUREAU indique que le débat de cette année a été éclairé par l'étude de KPMG. Les problématiques sont une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager une marge suffisante pour permettre à la Cdc d'avoir une capacité d'investissement. La projection sera à recalculer au fur et à mesure des évolutions sur les années à venir, tant en dépenses et qu'en recettes.

Même si des choses précises sont indiquées dans le document, il s'agit d'un débat et les éléments sont indicatifs. Les programmes seront validés ultérieurement. La présentation porte sur 9 points.

Le premier concerne la situation actuelle. Le premier tableau réalisé par KPMG montre une situation financière qui s'est améliorée entre 2007 et 2008 sous l'effet des recettes de TP dynamiques et des dépenses de gestion qui ont été bien maîtrisées. L'endettement reste faible. La capacité à se désendetter est bonne et les capacités d'investir également.

Le deuxième point concerne le contexte national. La loi de finances 2009 marque la première année de la loi de programmation des finances publiques qui se traduit par une limitation des concours financiers de l'Etat. Le contrat de stabilité passé avec les collectivités n'existe plus à partir de 2009, ce qui se traduit par un certain nombre de restrictions de recettes transférées de l'Etat. C'est le cas de la DGF mais aussi d'autres concours. Les valeurs locatives du foncier bâti ont évolué de 2,5 %. Ce qui traduit automatiquement un accroissement du produit de TP. La loi de finances prévoit une meilleure connaissance des rôles de TP et de TEOM ce qui permettra de faire de la prospective.

Monsieur Le Président indique que jusqu'à présent il était enregistré un retard de une voire deux années concernant certaines recettes. Si cela s'améliore, cela sera plus facile à la CdC de faire de la prospective.

Monsieur PASTUREAU ajoute qu'en ce qui concerne la TP, il y a des interrogations actuellement et souhaite en discuter.

62 % des ressources de la CdC proviennent de la TP directe et des fonds de compensation et de péréquation de la TP. L'annonce du Président de la République concernant la suppression de cette taxe a fait réagir l'ensemble des associations d'élus locaux. Un communiqué unanime de l'association des Maires de France, de l'association des Départements de France, de l'association des Régions de France, de l'association des Maires des Grandes Villes de France, de la Fédération des Maires des Villes Moyennes, de l'association des petites Villes de France, de l'assemblée des Communautés de France et de l'association des communautés urbaines de France a été publié.

Ces associations ont déclaré que « *Cette annonce intervient au moment où l'Etat sollicite les collectivités locales pour contribuer à travers leurs dépenses d'investissement à la relance de l'économie nationale et au moment où elles doivent faire face à une évolution contrainte de leurs ressources. Cette suppression risque de rompre le lien entre les entreprises et les collectivités locales. La décision de suppression a été annoncée de manière unilatérale et sans la moindre consultation préalable des associations représentatives des collectivités locales, principales bénéficiaires de la TP.* »

Par rapport à cela, aujourd'hui, on peut être légitimement inquiet, annoncer la suppression d'un impôt sans prévoir par quoi il sera remplacé et sans qu'un début de concertation ait eu lieu alors que des échéances sont fixées crée de l'incertitude et même de l'insécurité en terme de projection.

Il ajoute que la CdC s'efforce en terme de projection de gérer le mieux possible les finances locales, que la CdC développe des services de proximité qui sont particulièrement importants en période de crise auprès de nos concitoyens. Le service public est la richesse des pauvres. Il est très important de protéger cette richesse et de la développer. Dans une telle situation, il est possible de s'interroger sur la manière de procéder dans l'avenir pour se développer.

Cette insécurité financière dans laquelle les collectivités sont placées mérite une réflexion.

Monsieur Le Président informe que selon Madame Christine LAGARDE, il serait prévu qu'une nouvelle taxe se substituerait à la TP. Elle serait basée sur le foncier bâti et la valeur ajoutée des entreprises. Il ajoute qu'il est possible de s'interroger sur le fait que si elle est basée sur le foncier, cela sera nécessairement une taxe locale. Pour le reste, l'interrogation reste ouverte sur la péréquation.

Monsieur Le Président ajoute qu'il avait été envisagé une taxe carbone, même sur le chiffre d'affaires. Ce n'est pas tranché aujourd'hui, mais c'est un sujet d'inquiétude très fort.

Si on veut supprimer les collectivités locales, on supprime la TP.

Il est intéressant de constater que tous les représentants des collectivités ont fait part de leur inquiétude.

Monsieur DUMAS ajoute que les discussions actuelles montrent qu'il y a 2 facteurs qui pourraient remplacer la TP. Il s'agit d'une part de l'augmentation substantielle de la valeur locative de l'assiette fiscale du foncier bâti décidée par l'Etat et d'autre part la valeur ajoutée. Si cela était le cas, les collectivités n'auraient plus la maîtrise directe de l'impôt économique local, dans la mesure où le lien entre le territoire et les entreprises n'existeraient plus. Dans ce cas de figure, il est envisageable que l'Etat perçoive cet impôt économique et qu'il assure une répartition sur les territoires en pratiquant une péréquation.

Il ajoute qu'il n'est pas certain qu'ainsi la CdC soit perdante, puisque dans le système actuel, et si on ne s'en tient qu'à la Gironde par exemple, les entreprises qui contribuent le plus fortement à la TP ne se trouvent pas dans le Cubzaguais, lequel ne perçoit quasiment pas de péréquation à ce jour.

Monsieur RAYNAL souhaite faire une déclaration préparée par les élus communistes concernant la taxe professionnelle.

*« La suppression de la taxe professionnelle*

*(DECLARATION des élus PCF de la CDC séance du Mercredi 4 Mars 2009)*

*un coup terrible porte a la démocratie, aux services publics locaux et au pouvoir d'achat des ménages*

*Après la suppression de la part salariale dans l'assiette et le plafonnement de la cotisation à 3,5% de la valeur ajoutée, c'est désormais la suppression pure et simple de la taxe professionnelle que Nicolas Sarkozy vient d'annoncer.*

*Le chef de l'Etat et du gouvernement exonère l'entreprise de toute responsabilité en terme de développement des territoires.*

*Dans le droit fil de la réforme en cours des collectivités locales, le seul critère retenu est la compétitivité des territoires, avec la suppression de toutes contraintes au nom d'une « liberté de circulation et de valorisation des capitaux ».*

*En annonçant la suppression de la taxe professionnelle dès 2010 le Président de la République a répondu ainsi à la demande pressante du MEDEF et prive les collectivités locales de près de la moitié de leurs recettes fiscales utiles pour le développement de leurs services publics locaux. La taxe professionnelle est actuellement le seul impôt qui établit un lien direct entre l'entreprise et son lieu d'implantation. Elle contribue ainsi à responsabiliser l'entreprise par rapport à la collectivité territoriale et aux populations. En échange les collectivités locales financent les investissements en infrastructures et services dont bénéficient les entreprises et leurs salariés.*

***Il faut rappeler que la Taxe Professionnelle n'est pas le produit des actionnaires mais le fruit des richesses créées par le travail des salariés***

*Contrairement aux 8 milliards d'euros que le Président de la République a annoncés, elle représente encore 28 milliards d'euros.*

En ce qui concerne notre canton, la taxe professionnelle perçue par la CDC, dont c'est la principale ressource, s'élève à 2,9 M€ dont 1,67 M€ sont reversés aux 10 communes.

**Comment notre collectivité percevra-elle l'équivalent de cette recette pour satisfaire les besoins élémentaires de nos concitoyens ?**

*Le Chef de l'Etat n'apporte aucune réponse.*

**Mais il apparaît que les ménages seront plus fortement sollicités ou bien les collectivités locales devront réduire leurs actions pour faire place au secteur privé dont le seul objectif est de faire des bénéfices et d'enrichir les actionnaires**

*Les entreprises doivent contribuer à la dépense publique locale dont elles sont bénéficiaires. Moderniser cet impôt et le rendre plus juste et plus efficace est une nécessité.*

*Il faut mettre fin au déséquilibre actuel entre les différents secteurs d'activités. Le secteur industriel, l'énergie et les transports sont redevables de 66% de la taxe professionnelle alors qu'ils ne produisent que 33% de la valeur ajoutée. C'est le secteur financier qui profite de ce déséquilibre. D'où la proposition de loi portée par les parlementaires communistes et républicains d'intégrer dans les bases de la taxe professionnelle les actifs financiers des entreprises car la financiarisation est un frein au développement de l'emploi et des activités productives qui sont indispensables pour répondre au besoin sociaux et économiques.*

*C'est bien dans la sphère de la production que la crise a formé sa puissance dévastatrice avec le partage sans cesse plus inégal des valeurs ajoutées entre le capital et le travail. C'est bien à cela qu'il faut s'attaquer.*

**L'introduction d'une dotation de 0,5% des actifs financiers apporterait 22 milliards d'euros soit 400 euros par habitant. Cette taxe permettrait d'alimenter un fond national de péréquation.**

*Un tel impôt permettrait tout à la fois d'assurer des recettes aux collectivités locales mais dans le même temps de jouer un rôle incitatif pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.*

**En décidant de supprimer la taxe professionnelle, le Chef de l'Etat transfère sur les ménages toute la charge sans tenir compte de leur capacité contributive, aggravant toujours plus les inégalités et dégageant l'entreprise de toute contribution à son environnement dont elle profite.**

*Tout comme la réforme annoncée des collectivités locales, la suppression de la taxe professionnelle est un coup terrible porté à la démocratie, à la libre administration des collectivités locales et aux services publics locaux. »*

Monsieur PASTUREAU poursuit sa présentation. Il indique le contexte local est comme le contexte national. Il s'agit d'une crise financière qui a un impact sur l'économie réelle et qui aura des conséquences sur notre territoire, crise que l'on a du mal à apprécier.

Le dynamisme local reste présent car des entreprises vont continuer à se développer sur le Cubzaguais voire à quitter d'autres territoires pour venir dans le Cubzaguais car nous disposons d'atouts importants sur le plan géographique.

En ce qui concerne les recettes, la Communauté de Communes du Cubzaguais s'est fondée sur une hypothèse de croissance des recettes moyennes de TP de 2%, hypothèse modeste mais

compte tenu de la conjoncture actuelle, prudente. Les chiffres des années précédentes étaient sur un rythme bien plus importants de croissance des recettes de TP

La Communauté de Communes du Cubzaguais souhaite engager une étude spécifique sur les bases fiscales afin d'optimiser le produit. En matière de taux de TP, KPMG avait fait 2 scénarios. L'un qui proposait une augmentation de taux et l'autre non. La période d'unification des taux qui a débuté avec la mise en place de la CdC à TPU se termine cette année en 2009. Compte tenu de ce qui a été dit et de cet engagement moral de ne pas bouger les taux pendant la période d'unification. Le Bureau et la Commission proposent de ne pas augmenter les taux de taxe professionnelle en 2009

Monsieur le Président indique que l'engagement qu'avait retenu la CdC au début du mandat précédent et de l'actuel était de ne pas bouger les taux. La CdC n'est pas en situation difficile, compte tenu des inquiétudes concernant la TP, la CdC pourrait augmenter les taux, mais elle perdrait sa crédibilité.

Monsieur PASTUREAU ajoute que le taux de TP sera resté globalement et non commune par commune stable pendant 9 ans. Il est de 10 points inférieur au taux de la CUB

Monsieur Le Président indique que le taux s'applique à des valeurs de base et le taux n'est pas significatif à lui tout seul. C'est le problème de la réforme fiscale.

Monsieur DUMAS indique qu'à ce sujet, dans les 20 points de la commission BALLADUR, est remise à plat toute la fiscalité.

Monsieur Le Président trouve évident qu'une réforme des collectivités locales ne peut être envisagée sans une réforme de la fiscalité.

Monsieur DUMAS ajoute que cela aura un impact sur notre territoire puisque le gros problème de disparité des taxes vient des distorsions de l'assiette fiscales entre les communes, notamment en matière de TEOM.

Monsieur PASTUREAU rappelle que la commission Ballardur fait des propositions et n'émet pas des décisions.

Monsieur PASTUREAU annonce que la CdC vient d'être destinataire des notifications de dotation. Ainsi la DGF progressera de 10% en 2009 sous l'effet de la croissance de la population, au lieu de 6% retenu dans les simulations.

Monsieur Le Président indique qu'il ne faudra pas oublier non plus dans l'accroissement de notre DGF future de tenir compte du coefficient d'intégration fiscale à travers des transferts.

Monsieur PASTUREAU indique que le CIF représente le degré d'intégration intercommunal, donc de projets intercommunaux pris en compte. Le CIF de la CdC est supérieur à la moyenne nationale. Il est de 0,35 alors que le taux moyen est de 0,29.

Monsieur Le Président indique que cette différence est importante.

Monsieur PASTUREAU indique qu'en ce qui concerne les ordures ménagères, les 2 dernières années, la CdC avait budgétisé une partie de ces dépenses pour un montant de 75 000 € en 2008 et 150 000 € en 2007.

Il est proposé en 2009 de neutraliser l'effet ordures ménagères en ne budgétant plus cette dépense.

Pour les dotations et participations, des services se développent en ce qui concerne l'enfance et la petite enfance. Il ajoute que la politique famille de la CAF est inquiétante car des

restrictions sont annoncées et la CdC est en phase de négociation d'un nouveau contrat enfance-jeunesse.

En ce qui concerne les produits des services, la CdC propose une augmentation mesurée de la prestation versée par les familles qui se traduirait globalement par une augmentation du produit de 1% par an.

Monsieur PASTUREAU ajoute que les recettes sont toujours prévues de manière prudente et en ce qui concerne les dépenses, de la façon la plus précise possible.

L'attribution de compensation fixée à 1 465 000 € contient le rattrapage lié au transfert du syndicat des collègues pour un montant de 26 564. € Il est proposé de ne pas bouger la DSC. Si la CdC se projette dans l'avenir, cette dotation qui n'a pas de caractère obligatoire pourrait être une variable d'ajustement d'autant qu'elle pèse dans le CIF qui procure des recettes.

Monsieur Le Président indique que cela pourrait être l'équivalent du FDAEC. Ce serait une sorte de pot commun à partir duquel il pourrait y avoir des redistribution en fonction de projets.

Monsieur PASTUREAU ajoute qu'en ce qui concerne les charges de gestion courantes, l'effet ordure ménagères va s'équilibrer. La cotisation aux organismes de regroupement, le Pays et Gironde Numérique prévoit une augmentation très modérée de 1,5% par an.

Concernant les subventions, il est proposé que l'enveloppe 2009 soit identique à celle de 2008. Ces subventions sont allouées car les associations sont des partenaires de la CdC du Cubzaguais et mènent des politiques qu'elle leur délègue d'une certaine manière, notamment dans le domaine sportif, culturel auprès de la jeunesse laquelle fait partie de nos interventions avec les communes.

Un cadrage avait été fait de cette politique d'intervention en complément des communes et qui aujourd'hui n'est plus comme la CdC l'avait souhaité au départ.

Monsieur Le Président indique le risque de dérapages pour la CdC. Il ajoute que cela devient du saupoudrage et que la CdC n'est plus tout à fait dans les critères d'aides qu'elle s'était fixé au départ. Il faudra redéfinir et réactualiser le cadre.

Monsieur MICHAUX souhaite cependant que les subventions en faveur des associations de lycéens et de collégiens ne soient pas restreintes car elles représentent un véritable intérêt.

Monsieur Le Président fait part de sa crainte que certains établissements scolaires comme d'autres associations fassent une demande. L'esprit de la CdC était de donner une enveloppe par établissement qui devait la distribuer dans ses structures internes. Aujourd'hui, il existe des demandes de compléments par ces structures. Il ajoute que cela devient confus et qu'il préférerait qu'il y ait une enveloppe globale par établissement quitte à regarder ce qui se passe réellement.

Monsieur MICHAUX précise que sont intervention va dans ce sens. Il ne peut pas y avoir de subvention exceptionnelle en cours d'exercice comme cela a été déjà le cas.

*Le Conseil Communautaire enregistre le départ de Madame LAURENT à 19h45. Le nombre de délégués présents est ramené à 31.*

Monsieur GUINAUDIE indique qu'il faut éviter des courses à la subvention. Il faut regarder à quoi servent les subventions allouées. Certains ne se servent pas forcément pour le projet d'origine. Il indique qu'il faut être vigilant et rappeler que la règle c'est une subvention pour un projet, et que l'on est en droit de regarder si le projet a bien été réalisé.

Monsieur PASTUREAU indique qu'une subvention traduit un partenariat qui doit être évalué chaque année.

Il revient ensuite sur les autres charges de gestion courantes. Il indique qu'il est prévu un taux de progression de 1%. Pour l'OPAH, la CdC a des chiffres depuis récemment, 2009 ne sera pas très impacté par l'OPAH qui démarrera en 2010. Pour les intérêts du budget annexe, il est prévu qu'une enveloppe de 200 000 € sera nécessaire chaque année. Les intérêts de la dette seront faibles compte tenu de l'avancement des programmes.

La situation de l'endettement est très raisonnable.

Pour ce qui concerne les charges à caractère général, il est constaté une optimisation des services, le service enfance jeunesse continue à se développer notamment avec le deuxième ALSH. Des opérations vont être engagées comme la semaine du développement durable en avril.

L'objectif est de maintenir l'évolution des charges de personnel autour de 3%. Les principaux services qui seront développés en 2009 sont l'aire d'accueil des gens du voyage, la création d'un demi poste animation Relais Assistantes Maternelles, la création d'un service communication à temps plein. En effet, la CDC a besoin de plus de lisibilité et de communiquer.

Monsieur MICHAUX demande s'il ne serait pas possible d'avancer à 2009, la construction de l'ALSH prévue initialement pour 2010.

Monsieur Le Président indique que les études ne sont pas terminées.

Monsieur PASTUREAU ajoute que même en se dépêchant il ne pourra être ouvert en 2009, et qu'en outre, il est temps de démarrer les chantiers.

A l'invitation de Monsieur Le Président, Le Directeur Général des Services présente le tableau 7 « Impact des développements des services et des investissements sur les dépenses de fonctionnement », la projection financière a été étendue jusqu'en 2013.

Dans le tableau 8 « Synthèse Générale », il est mis en exergue l'autofinancement nécessaire en section d'investissement ou à combler par emprunt. La CdC a pris l'option d'établir un modèle sans emprunt. Cet autofinancement est pris sur le budget de la CdC. A partir de 2010, comme il y a de gros investissements, la marge de manœuvre est négative, mais on garde les excédents consolidés sur plusieurs exercices. Cela donne une certaine lisibilité sur les arbitrages à réaliser.

Monsieur PASTUREAU conclue en proposant de conduire une étude sur les bases fiscales, en ce qui concerne la TEOM, il est proposé d'équilibrer les dépenses et les recettes. Pour la TP, il est proposé de maintenir le taux 2009 au même niveau que celui de 2008, il faudra par contre préciser ce que la CdC souhaite comme évolution des tarifs des services publics, il sera proposé une évolution très modérée compte tenu de la situation actuelle.

En ce qui concerne les dépenses, les reversions aux communes seront en légère diminution puisque la CdC prendra en considération le transfert du syndicat des collègues

Les orientations pour la DSC feront l'objet d'un débat à long terme. Il faudra recentrer la politique associative, optimiser et rechercher des économies dans les services, valider ce qui a été évoqué dans la création de nouveaux services, ainsi que les projets d'investissements pour l'exercice 2009.

*Le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.*

Monsieur Le Président expose,

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS est chargée d'effectuer les travaux de réalisation de la zone d'aménagement concerté « Parc d'Aquitaine » sur le territoire de la commune de SAINT ANDRE DE CUBZAC et d'acquérir les parcelles nécessaires à cette opération.

Elle a été récemment informée de la mise en vente, par voie d'adjudication, à la requête de la BANQUE POPULAIRE DU SUD OUEST, d'une maison à usage d'habitation dans l'emprise de l'opération projetée.

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation située à SAINT ANDRE DE CUBZAC 550 chemin de l'HIPPODROME et 685 route de BLAYE sis(e), cadastrée dite ville section A numéro 971 pour 44 a 00 ca (30a86ca de jardins et 13a14ca de sols), occupée par les propriétaires.

Ce bien a été estimé à la valeur vénale (indemnité principale) de 194 000 € par les services des domaines.

Cette parcelle intéresse directement le projet de la CDC puisque faisant partie intégrante de la future zone D qui sera, pour mémoire, un espace naturel et de détente dit « parc environnemental. »

L'acquisition de cet immeuble est donc nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser l'acquisition par voie d'adjudication par la Communauté de Communes du Cubzaguais de l'immeuble suivant, situé à Saint André de Cubzac dans le périmètre de la ZAC « Parc d'Aquitaine »

Propriétaires	Références Cadastrales	Surface	Prix d'Acquisition (hors frais et taxes)
M.RENAUD Christian André épx, FERREIRA ALVES Maria	A 971	44 a 00 ca	194 000 €

- De désigner pour cette opération la SELARL **BOISSY FERRANT** et la SCP ANDRIEU **HADJADJ BAZALGETTE** comme avocats de la Communauté de Communes du Cubzaguais,
- De fixer l'enchère maximale à hauteur de 194 000 euros hors frais et hors taxes, conformément à l'avis rendu par FRANCE DOMAINE,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier, et notamment l'engagement de la dépense correspondante conformément à l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 1 (M.PILARD)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.